

AVIS PUBLIC**DÉROGATION MINEURE**

AVIS est donné par le soussigné, greffier de la Ville, que lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra le 11 septembre 2018 à 20 h à l'église Sainte-Thérèse-de-l'Enfant-Jésus au 127, rue Principale Sud, Delson, J5B 2A1, le Conseil statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Site visé par la demande : Lot 5 914 880

Nature et effets de la dérogation mineure :

Cette demande de dérogation mineure concerne un projet de construction d'un bâtiment principal à vocation mixte et vise à :

- Permettre un rapport plancher/terrain de 215,5 % alors que le Règlement de zonage prévoit un rapport plancher/terrain maximal de 160 %;
- Permettre une pente d'accès au stationnement souterrain de 12 % alors que le Règlement de zonage prévoit une pente d'accès maximale de 10 %;
- Permettre une allée d'accès au stationnement souterrain d'une largeur de 6,1 mètres alors que le Règlement de zonage prévoit une allée d'accès d'une largeur minimale de 6,5 mètres;
- Permettre l'aménagement de trois allées de circulation de stationnement se terminant en cul-de-sac sans comporter de surlargeur de manœuvre alors que le Règlement de zonage exige une surlargeur de manœuvre;
- Permettre la présence de balcons dont la superficie varie entre 6,60 m² et 12,17 m² alors que le Règlement de zonage prévoit une superficie maximale de 6 m²;
- Permettre que le bâtiment ne comporte qu'un seul type de matériau de classe A alors que le Règlement de zonage prévoit un minimum de deux types de matériaux de classe A;
- Permettre que les proportions de matériaux de classe A sur les murs avant et latéraux varient entre 70,54 % et 80,97 % alors que le Règlement de zonage exige une proportion de 100 %;
- Permettre que soient plantés 21 arbres sur le terrain alors que le Règlement de zonage prévoit en l'occurrence un minimum de 45 arbres.

Lors de ladite séance du conseil municipal, tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil avant qu'il ne prenne sa décision relativement à cette demande.

Donné à Delson, ce 23 août 2018.

Antoine Banville
Directeur du Service des affaires juridiques et greffier